

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017 à 20H15

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
CHAVANEL Laurent – DUTREMBLE Gilles – GAUDET Charles -LACOMBRE Henri  
Gabriel –RUAUX Eveline – RYCHLIK Jean-Louis – SAUNIER Renée -SCHIAVONE  
Pascal - BEY Ophélie – BOUDRY Véronique - QUILLIVIC Eliane - DIRY Jean-Charles  
- RIZET Jean-Pierre – TILLIER Jacky

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : LARUE Philippe à SAUNIER Renée  
LOMBARD Nathalie à QUILLIVIC Eliane  
CORNELOUP Séverine à BEY Ophélie  
DUMAS Martine à RYCHLIK Jean-Louis

**EXCUSEE** : PUZENAT Jessica

Un scrutin a eu lieu, Charles GAUDET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Juin 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

### **ORDRE DU JOUR**

#### **- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Demande des chasseurs du Bassin Minier pour l'achat de cartouches : Comme en 2016, il est proposé de donner une subvention exceptionnelle de 200 €. Le Maire rappelle que le bilan 2016 fait état de 166 corbeaux et 8 pies.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

Demande du foot pour les 70 ans : Après discussion en bureau municipal, il est proposé de donner une subvention exceptionnelle de 300 € (Le Maire rappelle que le département devrait attribuer une aide de 500 € dans le cadre du FDAVAL).

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

#### **- PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'ARCHITECTE**

Une première délibération a été prise le 14 mars 2017 pour différer le projet de réhabilitation du bar Le Terminal et prendre en charge les frais d'architecte pour un montant de 6862.02 € HT. Depuis M. DAVY architecte et maître d'œuvre est venu présenter le projet définitif. En conséquence, une nouvelle délibération est nécessaire pour la prise en charge des derniers frais qui s'élèvent à 1 000,40 € HT.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

#### **- ACHAT MUTUALISE POUR UN DESHERBEUR MECANIQUE**

Une proposition a été faite en réunion de mutualisation pour acquérir en commun Ciry et Sanvignes un désherbeur mécanique d'un coût de 7268 € HT dont l'acquisition bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 60 % soit 4360,80 €. Jusqu'à ce jour, la commune fait intervenir plusieurs fois par an la Régie des Quartiers pour un montant d'environ 2300 €. Cette acquisition est donc une économie. Pour Ciry Le Noble, la somme à verser tient compte de la répartition des surfaces à entretenir par chaque commune (59% pour Ciry et 41% pour Sanvignes).Le montant s'élèvera à de 1715.25 € HT

## **ACCORD AVEC 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENSIONS**

Les élus s'étant abstenus argumentent en disant que la répartition en superficie entre les 2 communes n'est pas forcément la bonne.

### **- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 29 juin dernier a rendu un rapport qui concerne l'intégration des nouvelles communes : Essertenne, Mary, Mont-Saint-Vincent, Morey, Perreuil, Saint-Micaud, Saint-Romain-sous-Gourdon. Il est nécessaire d'approuver par délibération ce rapport qui évalue le coût net des charges transférées.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

### **- CONVENTION DE SERVITUDE GRDF**

Il est nécessaire de valider la convention de servitude avec GRDF concernant les parcelles du nouveau lotissement du centre bourg situées Impasse du gymnase.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

### **- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RAM**

En Septembre 2015, la commune a signé une convention avec 6 autres communes de la CUCM pour mettre en place un Relais d'Assistants Maternels Intercommunal. La convention arrivera à échéance le 31 Décembre 2017. Il est proposé la reconduction pour la période 2018-2020 dans les mêmes conditions à savoir pour Ciry intervention chaque jeudi au bâtiment associatif : le matin pour un accueil des parents sur des problèmes administratifs et l'après-midi pour l'animation.

Un document bilan avec nombre d'utilisateurs du service a été transmis aux élus pour le conseil.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

### **- REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Suite au sinistre du 23 mai dernier (vol avec effraction ateliers municipaux et maison de soins), l'assurance de la commune la SMACL a finalement accepté une prise en charge de 10 133.36 € payable en 2 fois : 8430.02 € immédiatement et 1703.34 € différés.

Pour la maison de soins, l'assurance de chaque locataire devra prendre en compte le sinistre le concernant à savoir les portes de leur cabinet

Une délibération est nécessaire pour accepter le remboursement d'un montant total de 10 133.36 €.

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS AVEC 18 VOIX POUR**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire évoque une rencontre avec la Poste pour le bureau de Poste de CIRY LE NOBLE : le bilan fait état d'une moyenne de 14 clients par jour au cours de l'année 2016 pour justifier les temps d'ouverture et la réorganisation du service courrier. La Poste restera donc ouverte à CIRY LE NOBLE pour le moment avec une réorganisation interne

- Le Maire évoque également la dernière réunion territorialisation qui fait état d'un inventaire qui sera réalisé par la CCM en ce qui concerne l'organisation des services techniques de la commune : nombre d'agents, matériels, organisation du travail, dans le but de mutualiser.
- En fin de réunion, Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport d'activités 2016

L'ordre du jour étant terminé, la séance peut être levée à 21h50

Secrétaire de séance  
GAUDET Charles